

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/06/2012

Date de la convocation:

07/06/2012

Date d'affichage:

08/06/2012

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 50

L' an 2012 et le 18 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROBINEAU Pascal SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 083.2012

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 16

Abstentions : 6

Mention exécutoire : Non

083.2012 : Réflexion école intercommunale site " Héliens " : conventionnement avec le CAUE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant les réflexions menées par la communauté de communes dans le cadre de la conduite d'une étude préalable à l'implantation d'écoles intercommunales sur le territoire,

Vu le projet de convention entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le CAUE67 en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation,

Vu l'avis du comité de pilotage « écoles intercommunales » du 12.04.2012,

Vu l'avis du bureau du 04.06.2012,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 16 voix contre et 6 abstentions, décide :

- **D'autoriser le président à conduire une réflexion et étude de faisabilité d'implantation d'une école intercommunale sur un terrain dont elle est propriétaire sur le secteur du Pechelbronn,**
- **D'autoriser le président à signer avec le CAUE67 une convention d'accompagnement en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité, pour un coût de 2 600 €,**
- **De valider l'adhésion annuelle au CAUE67.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/07/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :